

Procédure file

| Informations de base | | |
|--|--------------------------------|--------------------|
| BUD - Procédure budgétaire | 2006/2265(BUD) | Procédure terminée |
| Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion | | |
| Sujet 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA 8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.60 Budgets annuels antérieurs | | |

| Acteurs principaux | | | |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | BUDG Budgets | PSE PITTELLA Gianni | 06/12/2004 |
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil | Réunion | Date |
| | Emploi, politique sociale, santé et consommateurs | 2767 | 30/11/2006 |
| Commission européenne | DG de la Commission | Commissaire | |
| | Budget | GRYBAUSKAITĖ Dalia | |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| 31/10/2006 | Publication de l'avant-projet de budget de la Commission | SEC(2006)1410 | Résumé |
| 30/11/2006 | Publication du projet de budget du Conseil | 15635/2006 | Résumé |
| 30/11/2006 | Vote en commission | | Résumé |
| 30/11/2006 | Adoption du projet du budget par le Conseil | | |
| 04/12/2006 | Dépôt du rapport budgétaire | A6-0444/2006 | |
| 12/12/2006 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 12/12/2006 | Débat en plénière |  | |
| 13/12/2006 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 13/12/2006 | Décision du Parlement | T6-0558/2006 | Résumé |
| 13/12/2006 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| | | | |
|------------|---|--|--|
| 30/12/2006 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |
|------------|---|--|--|

| Informations techniques | |
|--|----------------------------|
| Référence de procédure | 2006/2265(BUD) |
| Type de procédure | BUD - Procédure budgétaire |
| Sous-type de procédure | Budget |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | BUDG/6/42303 |

| Portail de documentation | | | | | |
|---|--|-------------------------------|------------|-----|--------|
| Avant-projet de budget de la Commission | | SEC(2006)1410 | 31/10/2006 | EC | Résumé |
| Projet de budget du Conseil | | 15635/2006 | 30/11/2006 | CSL | Résumé |
| Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture | | A6-0444/2006 | 04/12/2006 | EP | |
| Texte budgétaire adopté du Parlement | | T6-0558/2006 | 13/12/2006 | EP | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | | SP(2007)0303 | 24/01/2007 | EC | |

| Acte final |
|--|
| Budget 2006/995 JO L 402 30.12.2006, p. 0001 Résumé |

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 6 au budget 2006 visant à prendre en considération un certain nombre de modifications techniques et budgétaires survenues en cours d'année budgétaire.

CONTENU : L'avant-projet de budget rectificatif n° 6 au budget 2006 porte sur la section III ? Commission, du budget et couvre les éléments suivants :

- la nécessité de budgétiser une forte hausse des prévisions de recettes, notamment pour revoir les prévisions des soldes TVA et RNB et des ressources propres traditionnelles (pour un équivalent financier de 2,47 milliards EUR) ;
- la nécessité de réduire les crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques :
 - Ø 1a : FEOGA-Garantie : la Commission a en effet constaté que la sous-rubrique 1a comportait un large surplus de crédits, pour lequel le présent APBR propose d'annuler les engagements en cas d'excédent budgétaire important. Cette sous-utilisation est due à une évolution des marchés agricoles plus favorable en 2005/2006 et à certaines aides agricoles directes permettant de faire certaines économies,
 - Ø 2 : Fonds structurels et Fonds de cohésion : l'APBR propose notamment une réduction de 2,5 milliards EUR en crédits de paiement en raison de la sous-exécution chronique du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen notamment en faveur des programmes des Fonds structurels en Espagne (cette diminution pourrait être revue avant la fin de l'exercice 2006 en fonction de l'évolution des dépenses budgétaires en cours d'exercice) ;
 - Ø 7 : Prédhésion : essentiellement, en raison de la sous-exécution des dépenses des programmes SAPARD, ISPA et du programme destiné à Chypre.

La réduction totale des crédits de paiements se monte ainsi, toutes rubriques budgétaires confondues, à 3,906 milliards EUR, après prise en compte de redéploiements à partir d'autres rubriques proposés dans le virement global;

- la modification de certains commentaires budgétaires de l'article 1 1 1, concernant le stockage du sucre, ainsi que de l'article 13 03 08 ? Fonds européen de développement régional (FEDER) - Assistance technique et mesures innovatrices.

Globalement, le budget de l'UE pour 2006 diminuerait de 860 mios EUR en crédits d'engagement et de 3,907 milliards EUR en crédits de paiement.

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

OBJECTIF : présentation du projet de budget 6/2006 tel qu'établi par le Conseil.

CONTENU : le 3 novembre 2006, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 au budget général 2006. À ce moment, les chiffres qui y figuraient étaient encore considérés comme provisoires.

En conséquence, la Commission a proposé de présenter les montants actualisés touchant les volets des recettes et des dépenses à un stade ultérieur de la procédure.

Les montants définitifs à prendre en considération ont été communiqués à l'autorité budgétaire le 17 novembre 2006.

La version définitive de cet APBR tient compte des éléments suivants:

- § nécessité de budgétiser une forte hausse des prévisions de recettes en ce qui concerne la révision des prévisions relatives aux soldes TVA et RNB, aux ressources propres traditionnelles et aux autres recettes (2,668 milliards EUR); conformément à cette révision proposée, les États membres réduiront leurs contributions fondées sur le RNB;
- § nécessité de réduire les crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques 1, 2 et 7 (4,706 milliards EUR), après prise en compte de redéploiements à partir d'autres rubriques proposés dans le virement global.

En outre, la Commission propose de modifier les commentaires de l'article 1 1 1, concernant le stockage du sucre, ainsi que de l'article 13 03 08 ? Fonds européen de développement régional (FEDER) - Assistance technique et mesures innovatrices.

Selon la proposition définitive de la Commission concernant l'APBR n° 6/2006, les contributions totales des États membres au budget 2006 seront réduites de 7,374 milliards EUR.

Le 30 novembre 2006, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 6/2006 sur cette base et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget 6/2006 (voir doc. Conseil 15635/06 ADD 1).

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

La commission a adopté le rapport de Giovanni PITTELLA (PSE, IT) approuvant le projet de budget rectificatif n° 6/2006 du Conseil, sans amendement. La commission est d'avis que «la sous-estimation régulière et systématique des recettes, avec tous ses effets, devrait être considérée comme une question qui mérite un examen plus approfondi» et que le faible niveau d'exécution des paiements adoptés dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle reste un sujet constant de préoccupation. Elle rappelle à la Commission «qu'il lui incombe de tout faire pour exécuter les paiements tels qu'adoptés par l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle».

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 6/2006.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/995/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 6/2006 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 13 décembre 2006 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise essentiellement à réduire de 7,373 milliards EUR les contributions des États membres au budget 2006.

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

En adoptant le rapport budgétaire de M. Giovanni PITTELLA (PSE, IT), le Parlement européen se rallie totalement à sa commission des budgets et approuve tel quel le projet de budget rectificatif 6/2006.

Ce faisant, le Parlement indique que ce budget rectificatif aura pour effet de réduire de 7,373 milliards EUR les contributions des États membres pour le budget 2006.

Il rappelle dès lors, une nouvelle fois, son point de vue selon lequel le faible niveau d'exécution des paiements adoptés dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle est, et reste préoccupant et que la Commission doit tout faire pour exécuter les paiements tels qu'adoptés par l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.

Dans la foulée, le Parlement indique que la sous-estimation régulière et systématique des recettes devrait être considérée comme une question digne d'intérêt, méritant un examen approfondi.